

A.F.I

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social 4 bis, rue André Chenier
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RCS NANTERRE 453 845 125

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf, le 30 septembre, à 9 heures,
Au siège social à ISSY LES MOULINEAUX,

Monsieur Antoine FAUGER, demeurant 4 bis rue André Chenier 92130 ISSY LES MOULINEAUX,

Associé unique et seul gérant de la société A.F.I,

A pris les décisions suivantes relatives

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 3 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du 4 bis, rue André Chenier, 92130 ISSY LES MOULINEAUX au 15, rue de la réunion, Bâtiment 12, 94538 RUNGIS à compter du 30 septembre 2009 et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé 15, rue de la réunion, Bâtiment 12, 94538 RUNGIS ."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Antoine FAUGER

